

POINT CHAUD

Elections Professionnelles :

Celles-ci auraient dû se tenir fin février selon le calendrier prévu. Ce ne sera pas le cas !

En effet pour des raisons diverses et variées que nous n'aborderons pas ici les Syndicats et la Direction n'ont pu se mettre d'accord sur un protocole électoral.

Dans un premier temps, la grande majorité des syndicats, dont le SNPNC, réclamait une prorogation des mandats CE et DP de quelques mois afin de gérer la fin de la période d'information/consultation et des commissions de suivi du plan Take Off 2012 dans une atmosphère de travail sereine, ce que ne permet pas l'imminence d'une élection professionnelle !

Seul le SNPNC s'est opposé à cette prorogation des mandats ! Pourquoi ?...

Nous leur laisserons le soin d'assumer leur attitude que nous jugeons irresponsable, car elle entraîne la disparition du CE, avec les conséquences que cela entraîne en plein Plan Social !!!

C'est de loin l'information la plus regrettable et la plus pénalisante, puisque le Comité d'Entreprise n'est ni plus ni moins que l'organe de contrôle socio-économique de notre Compagnie !

Le jeudi 17 février est la date à laquelle le juge du Tribunal d'instance de Villejuif doit rendre son verdict quant au calendrier du futur processus électoral.

En ce qui concerne la répartition des sièges des élus, leurs nombres et les différents collèges électoraux -sol, cadres, PNT, PNC (????), cela relève de l'Inspection du travail qui a d'ores et déjà rendu sa décision, après avoir entendu tous les délégués syndicaux de la Compagnie sur le sujet, qui risque de conditionner la décision du juge, .

Toujours concernant les élections il est à rappeler également que le 20 août 2008 a vu la mise en application d'une loi sur la représentativité syndicale fixant de nouvelles dispositions.

En clair et pour faire court, cette loi promet d'éradiquer de nombreux syndicats dans les entreprises en obligeant ceux-ci à réaliser désormais 10 % des suffrages exprimés, pour continuer à exister au sein de l'entreprise.

Les syndicats PNC Corsairfly, n'ayant pas obtenu un collège spécifique pour leur catégorie professionnelle, comme leurs collègues d'Air France, verront ces 10 % calculés sur la totalité des effectifs de la Compagnie et non sur l'effectif PNC qui est de 879 !

Exemple : 1479 salariés à Corsairfly aujourd'hui, en admettant que tout le monde vote, les syndicats qui ne réuniront pas 148 votes sur la liste CE disparaîtront purement et simplement de l'échiquier syndical de Corsairfly. C'est un peu schématique, mais l'esprit est là !

C'est une triste nouvelle pour les syndicats de métier comme le **SNPNC**.

Inutile de vous dire que cette année plus que jamais, vo**tre voix aura une importance capitale.**

Le nombre de syndicats dans une entreprise n'est pas un gage d'efficacité...

Les motivations et l'intégrité de vos représentants, sont par contre essentielles !

Si vous souhaitez voir votre syndicat survivre et continuer à vous représenter, un seul mot d'ordre :

VOTEZ !

Vous pourrez comme d'habitude voter au siège le jour J, ou bien depuis chez vous grâce au matériel de vote par correspondance qui vous sera envoyé par courrier.

[Accords PNC Take Off 2012 :](#)

Le SNPNC n'a bien sûr pas apposé sa signature sur ces accords scélérats !

Nous ne reviendrons pas sur l'iniquité de traitement entre les catégories de personnel dont ces accords sont l'expression criante.

Le PNC est clairement la population sacrifiée ! Nombre élevé de suppression de postes, perte de nombreux acquis sociaux et net recul des conditions de travail et de repos, etc....

Les premières mesures à être entrées en vigueur au 1er janvier 2011 sont :

- Suppression de l'indemnité repas vol (soit environ 200 € /mois).
- Passage de l'indemnité de " montée au terrain " ou IKV de 20 à 15 € (soit environ 30€/mois).
- Gel des rémunérations sur 3 ans.

Le **SNPNC**, à l'instar des 4 autres syndicats non signataires, est en désaccord total avec la Direction et considère ces accords comme non valides.

Pour rappel : " Un accord est considéré comme valide, à la condition qu'il réunisse la signature d'organisations syndicales dont la somme des voix aux dernières élections est au moins égale à 30 %".

Selon nos calculs cela n'est pas le cas pour les accords PNC.

Les 3 syndicats signataires de cet accord représentent dans le collège PNC : 21,32 %!!!

Les 5 syndicats non signataires ont donc saisi la justice et mandaté une avocate du Barreau de Paris, spécialiste du droit du travail, afin d'instruire ce dossier.

Nous attendons avec impatience la décision de justice du Tribunal d'instance de Villejuif sur le sujet et vous tiendrons informés dès connaissance du verdict.

[Visa US :](#)

Après de longs mois de négociations tant en réunion DP qu'en réunion DS et après quelques propositions farfelues de notre D.O.A, Mr BES, pour éviter de se conformer aux textes en vigueur et perdre un précieux jour ON sur la productivité de son PNC, nous pouvons enfin vous annoncer que tout PNC s'acquittera désormais de ses formalités de visa US sur un jour ON programmé par le planning comme nous l'avions demandé.

Une perte de temps incompréhensible et de nombreuses régulations de plannings pour en arriver, finalement, à une situation logique puisque les formalités de visa et de passeport sont considérées dans les accords FTL PNC, comme une activité sol au même titre qu'une visite médicale ou un ECP et doivent donc être effectuées sur un jour ON !

Tout accident lors de l'accomplissement de cette tâche devra bien sûr être considéré comme accident de trajet ou de travail.

[Instructeurs PNC :](#)

Depuis son arrivée au poste de chef PNC, Franck VIDAL, dont nous saluons au passage la nomination, a fait état de son désir de redéfinir la fonction d'instructeur PNC au sein de notre Compagnie.

Pour le SNPNC, cela aura sans doute des effets positifs, mais risque de ne pas faire plaisir à tout le monde.

En effet, 12 instructeurs sur 21 devraient repasser CCP et un appel à candidature chez les CCP titulaires aura lieu prochainement pour créer une nouvelle équipe d'ici Mai 2011.

Précisons que cela ne change en rien le plan cible Take Off 2012 (-5 instructeurs en octobre 2012).

Certaines nouvelles recrues seront donc en poste pour une durée d'1 an et demi !
Souhaitons en tous cas que les mesures qui seront mises en œuvre dans ce projet de refonte, participeront à combler le fossé qui s'est lentement creusé entre le PNC et son encadrement depuis des années.

Réforme de la Caisse de Retraite Navigants :

La Caisse de retraite du personnel navigant est un régime de retraite complémentaire spécifique aux professionnels de l'aéronautique civile (PNC et PNT). Elle est régie par des textes législatifs émanant du Code de l'aviation civile et du Code de la sécurité sociale.

En janvier 2008 une réforme totalement injuste pour le PNC était votée par le Conseil d'administration de la CRPN. Pour information tous les PNC présents à ce Conseil ont voté contre cette réforme.

Le SNPL (syndicat des pilotes de ligne) vient d'en remettre une couche en faisant pression sur le gouvernement par le biais d'un préavis de grève du 4 au 7 mars afin que cette réforme entre enfin en vigueur dès janvier 2012.

De quoi s'agit-il ?

Cette réforme inéquitable propose aux cotisants dont les salaires sont les plus bas (PNC) de faire de gros efforts :

- Allongement progressif de 5 ans de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Une décote de 5 % par année manquante (ex : il vous manque 2 ans de cotisations, votre pension sera amputée de 10%).

Et aux titulaires des plus grosses pensions (PNT) d'en récolter les fruits :

- Augmentation du taux de pension pour les salaires les plus élevés (au delà de 123732€ annuels).
- Augmentation de 2 % par an des pensions pour les carrières de plus de 35 années de cotisations.

C'est tout simplement inadmissible !

Cette réforme en plus d'être profondément injuste, n'assure en rien la pérennité de la CRPN.
Un comble !!!

Le **SNPNC, syndicat responsable et engagé**, ne restera pas les bras croisés face à un tel affront et a d'ores et déjà déposé un préavis de grève national, du 8 au 13 mars 2011.

Une Délégation de notre syndicat à été reçue vendredi dernier au cabinet du Ministère du travail et des affaires sociales afin de défendre au plus haut niveau sa position.

Nous attendons une attitude juste de nos politiques.

Si tel n'était pas le cas, tenez-vous prêts à une action forte et massive.

PNC, RESTONS UNIS !

Vos délégués SNPNC Corsairfly.
Http : //www.snpnc.org



BULLETIN D'ADHESION CORSAIRFLY

Nom :
Prénom : Nom de jeune Fille :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
.....
.....
☎ : ☎ :
@:

Date d'embauche :
Nature du contrat de travail (durée déterminée ou indéterminée) :

Grade : STW / HOT / CHEF DE CABINE / CCP
(Rayer la mention inutile)

* * *

Je souhaite adhérer au Syndicat National du Personnel Navigant Commercial.

Fait à le Signature :

Cotisation mensuelle : 9,90 €

(Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts)

Retourner cette fiche après l'avoir remplie et signée, accompagnée du formulaire de prélèvement bancaire également complété et y joindre un R.I.B